

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 12 décembre 2013

n° 21

page 1/1

RAPPORTEUR : Monsieur Gilles MAUDUIT

OBJET : Parkings Saint-Jacques, Blossac, Château et Alaman - Ouverture et gratuité des samedis et dimanche pendant les fêtes de fin d'année.

Mesdames, Messieurs,

La commune souhaite organiser l'ouverture et la gratuité des parkings Saint-Jacques, Blossac, Château et Alaman à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Cette décision se décline sous deux angles :

- la promotion des parkings Saint-Jacques, Blossac, Château et Alaman,*
- la dynamisation au travers de cette opération du centre ville et de ses commerces.*

Il est donc proposé l'ouverture et la gratuité des parkings Saint-Jacques, Blossac, Château et Alaman.

* * * * *

VU l'article L.2213-6 du code général des collectivités territoriales relatif au paiement de droits fixés par un tarif dûment établi, pour les permis de stationnement ou de dépôt temporaire sur la voie publique.

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'instaurer l'ouverture et la gratuité du stationnement dans les parkings Saint Jacques, Blossac, Château et Alaman les samedis 14, 21 et 28 décembre 2013 de 7h00 à 21h00, et seulement le parking Saint Jacques le dimanche 22 décembre 2013 de 16h00 à 22h00 pour les usagers horaires. (pour les abonnés : 3 jours leur seront crédités sur présentation de leur carte à l'accueil du parking),
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de CHATELLERAULT
Transmis à la sous préfecture, le 17/12/2013 n° 8034
Publié au siège de la mairie, le 16/12/2013

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER